

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 26 juin 2025
Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GUERRIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 19 juin 2025
Date de publication : 3 juillet 2025

Conseillers présents

| | | |
|-----------------------------|------------------------|-----------------------|
| FICHERE Jean-Pascal | STOLZ Julien | MARCHAND Sylvette |
| MICHAUD Dominique | THEVENIN Hélène | MBITEL Mohamed |
| BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire | TRONCIN Dominique | MIRAT Maryline |
| DAUBIGNEY Jean-Michel | CHEVAUX Bruno | REBILLARD Jean-Michel |
| JEANNET Nathalie | ROBERT Jean-Claude | ROCHE Paul |
| MEUGIN Olivier | MATHIOT Agnès | BREMOND Gabriel |
| GUERRIN Bernard | GINDRE Denis | RIOTTE Christine |
| SOLDAVINI Grégory | VERNE Pierre | CHAPIN Jean-Paul |
| FERNOUX-COUTENET Gérard | CHAUCHEFOIN Gérard | JEANNEROD Georges |
| GAUTHRAY-GUYENET Thierry | CHAUTARD Christophe | DIEBOLT Alain |
| MONNERET Christophe | ANTOINE Patricia | PANNAUX Joël |
| ROY Jean-Yves | BERTHAUD Mathieu | GUIBELIN Hervé |
| CALINON Séverine | CHAMPANHET Stéphane | MILLIER Cyril |
| CROISERAT Jean-Luc | CUINET Jean-Pierre | VIVERGE Patrick |
| GAGNOUX Jean-Baptiste | DELAINE Isabelle | DAVID Françoise |
| GUIBELIN Marie-Rose | DOUZENEL Alexandre | SAGET Emmanuel |
| HOFFMANN Maurice | DRAY Frédérique | SANCEY Pascal |
| LEPETZ Joëlle | GIROD Isabelle | PERNOUX Annie |
| MANGIN Isabelle | HERRMANN Nadine | DEJEAN Sylvie |
| PECHINOT Jacques | JABOVISTE Philippe | LEGRAND Jean-Luc |
| RYAT Thomas | JARROT-MERMET Laëtitia | |

Conseillers suppléés

| | |
|--|---|
| BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien | JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine |
| BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David | LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno |

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
GOMET Nicolas donne procuration à HERRMANN Nadine
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude
CALLEGHER Aline donne procuration à DEJEAN Sylvie
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

| | | |
|-----------------|----------------|------------------|
| LACROIX Olivier | DRUET Timothée | MATHEZ Christian |
| BONIN Jean-Luc | EMONIN Laurent | GINET Gérard |
| PAUVRET Emeric | GRUET Olivier | LAGNIEN Jacques |

Objet : Avenant n°2 au Contrat de concession de service public avec la SEMOp Grand Dole Mobilités

Rapporteur : Monsieur Grégory SOLDAVINI

La concession de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public du Grand Dole et prestations de mobilité durable associées signée avec la SEMOp Grand Dole Mobilités est entrée en vigueur à compter du 1er septembre 2023. Un premier avenant a été signé le 10 janvier 2024.

Un second avenant, objet de la présente délibération, a lui aussi pour objet d'apporter un ajustement contractuel ainsi qu'un ajustement lié à l'offre de service.

L'adaptation d'ordre contractuelle est la suivante :

- Mise à jour du référentiel de qualité de service, mentionné à l'article 163 relatif à l'intéressement lié à la qualité de service à produire par la SEMOp, et figurant à l'annexe 16 du Contrat de concession de service public.

L'adaptation de l'offre de service est la suivante :

- Renfort de la Ligne 1 avec 2 courses supplémentaires le matin, afin de faire face à la saturation due notamment au développement du Pôle universitaire, et 6 courses l'après-midi, afin d'augmenter la fréquentation dont le potentiel a été identifié. La mise en place de ce renfort nécessite le recrutement d'un conducteur supplémentaire et l'acquisition d'un véhicule.

À noter également que le samedi et en période de vacances, la fréquence passe de 40 à 45 minutes par la suppression de 2 allers/retours, sur le créneau du midi, pour répondre à la problématique de retard récurrent sur ces créneaux.

L'impact de ce dispositif (en kilomètres, heures, et charges), en année pleine, est estimé à 100 000 € HT environ (94 648€ HT en euros 2023) et est intégré dans le mémoire financier et dans le CEP. Les fiches Véhicules et fiches techniques de lignes sont également mises à jour.

- Mutualisation des services FLEXI PMR et FLEXI Séniors afin de développer ce dernier. Le second véhicule PMR est mutualisé sur la plage horaire de 9h00 à 19h00 permettant ainsi de proposer une offre plus régulière et d'ouvrir les plages horaires entre 12h00 et 14h00 et entre 16h30 et 19h00, jusqu'alors non disponibles.

Chaque commune dispose de deux journées de fonctionnement, avec une amplitude de (09h00-19h00) soit un total de 20h00 hebdomadaires, contre deux demi-journées pour un total hebdomadaire de 05h30 précédemment (09h00-12h00 et 14h00-16h30). Pour le secteur de Dole-Foucherans-Choisey, l'offre passe de 22h00 à 40h00 hebdomadaires.

Le découpage zonal est maintenu mais réduit à trois zones pour davantage de lisibilité. Les zones Nord et Sud correspondent aux zones existantes pour le service FLEXI Agglo. La troisième zone correspond aux communes de Dole-Foucherans-Choisey.

La tarification est maintenue. Cette modification n'a aucun impact financier dans la mesure où elle s'effectue à moyens constants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE VALIDER** l'avenant n°2 et ses annexes au Contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et prestations de mobilités durables associées avec la SEMOp Grand Dole Mobilités, tel qu'annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant n°2 ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN POUR : 75
 CONTRE : 0
 DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Mobilités

*Fait à Authume, le 26 juin 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Jean-Pascal FICHERE.

